Maîtres Philippe ROMBALDI, Thomas FORT, Dominique BARTOLI, Romain QUILICHINI et Emmanuel CELERI Notaires Associés à AJACCIO (20000), 3 Cours Général Leclerc,

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

COMMUNE DE MOCA-CROCE

Suivant acte reçu par Maître Julien CHILINI, Notaire à AJACCIO, le 30 décembre 2020, il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil concernant :

Madame Marie Claire Anne CESARI, épouse de Monsieur Antoine Dominique PAOLETTI, demeurant à AJACCIO (20090) lieudit Alze Le Piagie, Route d'ALATA, née à AJACCIO (20000) le 13 mai 1946 et mariée à la mairie d'AJACCIO (20000) le 25 juillet 1970 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable,

Elle possède depuis plus de TRENTE ANS (30 ans) joignant ainsi sa possession à celle de son père Monsieur Sanvitus Ange Marie CESARI, demeurant à MOCA-CROCE (20140), né le 3 mars 1909 à MOCA-CROCE, époux de Madame Paulette Jeanne Charlotte LUCIANI et décédé à AJACCIO, le 2 février 2004.

A MOCA-CROCE (20140) une parcelle de terre ensemble la construction y édifiée et se trouvant à ce jour à l'état de ruine, le tout figurant au cadastre section B n°518 lieudit Cadi Signarello pour 01a 06ca.

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 : "Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière publication de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière."

Adresse mail de l'étude : rombaldi.formalités@notaires.fr